

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 29 DECEMBRE 2006

PRESENTS : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES :

M. HUGENDOBLER représenté par Mme GEOFFROY
 M. MOST représenté par M. LE GUEUT
 M. CHABANEAU représenté par Mme DAVID-COURTIN
 M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
 Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
 M. POTENNEC représenté par Mme MOINET

ABSENTS -EXCUSES : M. BUJARD, Mme ISENDICK

M. LE GUEUT, Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 30.

Mme TURPIN, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- de solliciter auprès de la Direction des Affaires Culturelles une subvention pour la programmation culturelle 2007 du Musée de ROYAN à hauteur de 602,00 € au titre des actions en direction du public scolaire et 276,77 € au titre des actions en direction du public adulte, et, auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime des subventions aux taux les plus élevés possibles.

- de rejeter la demande de remise gracieuse de la pénalité due en cas de non paiement à la date d'exigibilité des taxes pour M. DE MIRMAN Dominique dans le cadre du permis de construire en date du 23 mars 2005, n° 17 306 0500056 pour un montant de 53 euros.

- D'approuver la procédure de consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert engagée par les Services Techniques pour l'entretien d'espaces verts et de plantations pour la passation de marchés à bons de commande,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec :
 - Entreprise BONNIN :
 - Lot 1 : Résidence des H.L.M
 - A.P.A.G.E.S.M.S. :
 - Lot 2 : Résidence du Village Tennis
 - Lot 6 : Cimetières (Montperrier, Tilleuls, Maine-Geoffroy)
 - Lot 7 : Jardin du Parc
 - Lot 8 : Avenue du Québec, parking lycée Atlantique
 - Lot 9 : Arbres d'alignement (sur l'ensemble du territoire communal)
 - Entreprise ROYAN AMENAGEMENT :
 - Lot 3 : Lotissement Birat – le Fief
 - Lot 4 : Lotissement La Métairie
 - JARDIN CONCEPT :
 - Lot 5 : COSEC
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget communal.

- D'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques de la ville de Royan, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, relative à l'établissement des enquêtes parcellaires préalables à l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des marchés à intervenir avec :
 - Lot n° 1 : Forage de la Bourgeoisie: FIT CONSEIL Route de Gachet - 44 307 NANTES.
 - Lot n° 2 : Forage du Terrier: TOURNIER GILLOOTS – 28 rue Lesson - 17300 ROCHEFORT
 - Lot n° 3 : Forage du Marché de Gros : TOURNIER GILLOOTS – 28 rue Lesson - 17300 ROCHEFORT
 - Lot n° 4 : Forage de Saint Pierre : FIT CONSEIL Route de Gachet - 44 307 NANTES.
- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal annexe de l'eau.

- En vue de la construction de l'unité de traitement des pesticides à la station d'eau potable de la Bourgeoisie,
 - D'acquérir une parcelle de terrain cadastrée AP 19 d'une superficie de 987 m², appartenant en copropriété à monsieur Maurice CHENET, madame Josette BERTRAND, monsieur Pierre BERTRAND et monsieur Jean-Michel BERTRAND,
 - D'acquérir une bande de terrain d'une superficie de 100 m², issue de la parcelle AP 18 appartenant à monsieur James BRASSAUD,

- D'acquérir une bande de terrain issue des parcelles AP 20 pour 50 m², et AP 21 pour 25 m², appartenant à monsieur Pierre BERTRAND et monsieur Jean-Michel BERTRAND,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration et à la signature des actes de vente,
- De désigner Maître CHARPIAT, notaire à Saujon, afin de se charger de la réalisation de ces ventes,
- D'imputer les dépenses correspondantes à l'article 21.11 Fonction 824 du budget communal.

- D'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les Services Techniques pour la passation de marchés à bons de commande pour divers travaux d'aménagement de voirie sur l'ensemble de la Commune de ROYAN, conformément aux articles 10, 33 et 57, 59 et 77 du Code des Marchés Publics, relatifs aux lots :

	Montant hors taxes pour 1 année :	Minimum /	Maximum
• Lot 1 : Travaux de revêtements de trottoirs	400 000 €	/	1 500 000 €
• Lot 2 : Travaux de revêtements de chaussées	400 000 €	/	1 500 000 €
• Lot 3 : Travaux de peintures et marquages Routiers	50 000 €	/	200 000 €
• Lot 4 : Travaux de réparation et d'entretien de voirie et trottoirs	1 000 000 €	/	3 000 000 €
• Lot 5 : Levés topographiques	40 000 €	/	150 000 €
• Lot 6 : Equipements de stockage et collecteurs pluviaux	700 000 €	/	1 500 000 €
• Lot 7 : Trottoirs en asphalte	60 000 €	/	150 000 €
• Lot 8 : Travaux d'aménagement espaces verts	150 000 €	/	400 000 €
• Lot 9 : Travaux d'éclairage public	200 000 €	/	600 000 €
• Lot 10 : Fourniture et pose de mobilier urbain	80 000 €	/	150 000 €
• Lot 11 : Travaux de signalisation verticale	40 000 €	/	150 000 €
• Lot 12 : Création et rénovation de réseaux pluviaux et ouvrages connexes.....	100 000 €	/	150 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à la réalisation des marchés à intervenir avec :
- Lot 1 – Travaux de revêtements de trottoirs : Entreprise COLAS
- Lot 2 – Travaux de revêtements de chaussées : Entreprise SCREG DAVID
- Lot 3 – Travaux de peintures et marquages Routiers : Entreprise PROSIGN
- Lot 4 - Travaux de réparation et d'entretien de voirie et trottoirs : Entreprise EUROVIA
- Lot 5 - Levés topographiques : Entreprise GEO AQUITAINE/GEO SAT
- Lot 6 – Equipements de stockage et collecteurs pluviaux : Grpt ROBINET/RIBEIRO
- Lot 7 - Trottoirs en asphalte : Entreprise SMAC
- Lot 8 - Travaux d'aménagement espaces verts : Entreprise BONNIN
- Lot 9 - Travaux d'éclairage public : Grpt CEE/LACOMBE
- Lot 10 - Fourniture et pose de mobilier urbain : Entreprise BONNIN
- Lot 11 - Travaux de signalisation verticale : Entreprise SIGNATURE
- Lot 12 - Création et rénovation de réseaux pluviaux et ouvrages connexes : Entreprise SRAEUP

- D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget communal.

- D'approuver le programme et la procédure de consultation de maîtres d'œuvre par voie d'appel d'offres ouvert engagée par les services techniques relative à la rénovation des Voûtes du Port de Plaisance,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement du marché de maîtrise d'œuvre correspondant avec l'équipe LANOIRE ET COURRIAN/INGEROP/ACTE LUMIERE pour un montant estimé à 348.634 €TTC,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à faire procéder au dépôt de permis de construire nécessaire à cet aménagement,
- De solliciter des subventions aux taux les plus élevés auprès du FISAC, du Conseil Régional et du Conseil Général,
- D'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal.

- D'approuver l'avenant au marché de programmation, dans le cadre du projet de réaménagement du Palais des Congrès, présenté par le bureau PRO-DEVELOPPEMENT pour un montant de 19.545,00 €H.T, ce qui porte le montant des honoraires de 72.025,00 €H.T. à 91.570,00 €H.T.,
- D'approuver l'avenant au marché de diagnostic, dans le cadre du projet de réaménagement du Palais des Congrès, présenté par le bureau d'étude CONCRETE pour un montant de 6.210,00 €H.T. ce qui porte le montant des honoraires de 28.449,00 €H.T. à 34.659,00 €H.T.,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les avenants aux marchés de programmation et de diagnostic de la charpente, respectivement avec les bureaux d'études PRO-DEVELOPPEMENT et CONCRETE.

- D'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'Appel d'Offres Ouvert concernant la fourniture et la mise en œuvre de matériels d'éclairage public liées aux opérations d'enfouissement des réseaux sous la forme d'un marché à bons de commande, en application du Code des Marchés Publics, pour un montant minimum de 120 000 €H.T. et un montant maximum de 480 000 €H.T.,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces du marché à intervenir avec la société BONMORT RESEAUX agence C.E.E., mandataire du groupement d'entreprises BONMORT RESEAUX agence C.E.E. / SOBECA.
- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget communal.

- De dissimuler les réseaux aériens de l'avenue des Cottages et de l'avenue de Vallières,
- De solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière pour mener à bien ce projet,
- Que le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) exercera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,
- D'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

- D'approuver le projet de convention établi par FRANCE TELECOM en vue de fixer les modalités techniques et financières en matière d'études et de travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques de l'avenue des ombrages,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à ce dossier,

- D'imputer la dépense afférente à cette convention au budget communal.

- D'attribuer les subventions suivantes :

○ ALZHEIMER CHARENTE MARITIME	500,00
○ AMICALE DES DONNEURS DE SANG	500,00
○ CROIX ROUGE FRANCAISE	1 800,00
○ ASSOCIATION VALENTIN HAUY	500,00
○ ASSOCIATION FRANCE COULET CHIENS GUIDES D'AVEUGLES	500,00
○ ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES SECOURISTES DE LA PROTECTION CIVILE	1 000,00
○ ASSOCIATION ROYAN SOLIDARITE	1 486,00
○ SECOURS CATHOLIQUE	1 000,00
○ SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	1 000,00
○ ASSOCIATION VAGDESPOIR	500,00
○ VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS (V.M.E.H)	300,00
TOTAL	9 086,00

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

- De modifier les crédits de l'exercice 2006 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
6574.422	SUBVENTION CENTRE SOCIAL MARNE L'YEUSE	+ 30 000,00	
6574.20	SUBVENTIONS SCOLAIRES	+ 1 764,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	- 17 000,00	
7588.0209	FRAIS FACTURES A D'AUTRES REDEVABLES		+ 14 764,00
		+ 14 764,00	+ 14 764,00

- D'attribuer une subvention exceptionnelle pour la réalisation de 1 Classe de neige soit :

* 21 Enfants X 84 = 1 764 € pour l'Ecole Elémentaire Jules Ferry

- De verser la subvention de :

* 1 764 € à la Coopérative Scolaire de l'Ecole élémentaire
Jules Ferry

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20 du Budget de l'exercice 2006.

- D'attribuer la subvention suivante :

<u>Article 6574 – Fonction 422</u>	<u>30 000,00</u>
○ CENTRE SOCIAL MARNE L'YEUSE	
TOTAL	30 000,00

- D'imputer la dépense correspondante au Budget de l'exercice 2006.

- D'approuver le budget primitif de l'exercice 2007 comme suit :

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : **34 613 612,00**

Recettes de l'exercice : **34 613 612,00**

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : **44 093 365,00**

Recettes de l'exercice : **44 093 365,00**

VOTE DU BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL :

Section d'exploitation :

Dépenses : **84 607,00**

Recettes : **84 607,00**

Section d'investissement :

Dépenses : **107,00**

Recettes : **107,00**

VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :

Section d'exploitation :

Dépenses : **150 000,00**

Recettes : **150 000,00**

Section d'investissement :

Dépenses : **7 010,00**

Recettes : **7 010,00**

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :

	Dépenses réelles	Recettes réelles
Section Fonctionnement	28 900 370,00	34 848 219,00
Section d'investissement	44 100 482,00	38 152 633,00
TOTAL	73 000 852,00	73 000 852,00

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30
